



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE RECTORAL EN DATE DU 16 MARS 2022 PORTANT COMPOSITION DU JURY POUR
LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
SESSION 2022**

Le recteur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'état ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 09 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur - session 2022 - est constitué comme suit :

Présidente : Mme Sandy BURNOL, cheffe de la division des personnels d'encadrement et IATSS, rectorat de Clermont-Ferrand.

Vice-Président : M. Didier ZIMNIAK, proviseur, lycée professionnel Marie Curie, Clermont-Ferrand.

Membres :
Mme Nathalie AVININ, infirmière conseillère technique de l'IA-DASEN, DSDEN du Puy-de-Dôme ;
Mme Lydie CUBIZOLLES, infirmière, lycée professionnel Marie Curie, Clermont-Ferrand ;
Mme Sandrine LAMBERT, adjointe infirmière conseillère technique de l'IA-DASEN, DSDEN du Puy-de-Dôme ;
Mme Virginie MONNEY, infirmière conseillère technique du recteur, rectorat de Clermont-Ferrand ;
M. Jérôme PERRIER, infirmier, lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, Chamalières ;
Mme Sylvie PICARD, médecin, DSDEN du Puy-de-Dôme – centre médico-scolaire du Puy-de-Dôme ;
M. Jean-Roch PIOCH, proviseur, lycée polyvalent Monnet-Mermoz, Aurillac.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Karim BENMILOUD